

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DATE DE CONVOCATION

08/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin à vingt heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÛZERE

DATE D’AFFICHAGE

08/06/2022

NOMBRE DE**CONSEILLERS : 23**

Etaient présents : M. Mme LAGAÛZERE Gilles – MACHEFE Thomas – VALADE Pierre – JADAS Christian – DE MARCHI Céline – COUZIGOU Laurent – DILMAN Patrick – FABRE Sylviane – BROUILLON Monique – BELLOC Brigitte – RESSES Lisa – BAGES LIMOGES Carine – DUBERNET Thierry – MILANESE Antoine – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique.

EN EXERCICE : 23**PRESENTS : 16****PROCURATIONS : 07****VOTANTS : 23**

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme**Absents** : M. Mme**Procurations** : Monsieur MOHAND O'AMAR Abdelbaki à Madame BROUILLON

Monique

Monsieur CAMBE Thierry à Monsieur DUBERNET Thierry

Monsieur POLONI Pascal à Monsieur DILMAN Patrick

Madame SICARD Christine à Monsieur MILANÈSE Antoine

Madame DALL'ANESE Lisa à Madame BAGES LIMOGES Carine

Madame TILLOS Marie-Hélène à Monsieur JADAS Christian

Madame ALLARD Aurélie à Madame BELLOC Brigitte

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame Dominique CAPRAIS a été élue secrétaire de séance.

046/2022

OBJET DE LA

DELIBERATION :

CONVENTION QUADRIpartite POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE DE L'ECO QUARTIER A SAINTE BAZEILLE.**Objet de la délibération**

La présente délibération vise à proposer au Conseil Municipal la validation des conventions quadripartites pour la réalisation des travaux de distribution publique d'électricité de l'éco quartier Monplaisir par la commune de Sainte-Bazeille, Val de Garonne Agglomération, la SEM 47 et Territoire d'Énergie Lot et Garonne.

Exposé des motifs

Par délibération D-2021-171 du 9 septembre 2021, le conseil communautaire a validé le lancement de la phase 2 de l'éco quartier, tant sur son principe d'aménagement que sur les montants prévisionnels de travaux et les prix de vente des terrains.

Les travaux ont débuté en mars 2022 et l'avancement du chantier se déroule conformément aux prévisions.

La réalisation de travaux d'extension du réseau d'électricité est prévue dans le cadre de ces aménagements et nécessite la signature de conventions quadripartites par tranches qui définissent les conditions dans lesquelles seront financées et réalisées les extensions du réseau de distribution d'électricité sur l'éco quartier.

Elles prévoient des cofinancements de TE47 et de l'Agglomération comme suit :

AR Prefecture

047-214702334-20220613-046_2022-DE
Reçu le 14/06/2022
Publié le 14/06/2022

Phase de travaux	Coût global HT	Coût global TTC	Part TE47	Part VGA
TF	32 533,98	38 643,65	20 171,07	12 362,91
TO1	99 836,22	118 780,47	61 898,46	37 937,76
TO2	51 746,33	61 514,39	32 082,72	19 663,60
Total	184 116,53	218 938,51	114 152,25	69 964,27

Contribution de la Commune

La contribution de la Commune sera nulle.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal,

Approuve la mise en œuvre des conventions quadripartites d'extension du réseau électrique de l'éco quartier Monplaisir et des financements afférents,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les conventions quadripartites pour les travaux d'extension d'éclairage public de l'éco quartier, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Le Maire :

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour (14/06/2022) au siège de la collectivité ;
- . informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (14/06/2022) et de sa réception par le représentant de l'état.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Sainte-Bazeille

Le 14 juin 2022

Le Maire,

Gilles LAGAUZÈRE

